

## Quizz sur le handicap mental

3 questions pour mieux savoir de quoi on parle

1

**Le plus souvent, à quel moment intervient le handicap mental ?**

- A la naissance et à l'adolescence
- A l'âge adulte

2

**Combien de personnes sont concernées par le handicap mental en France ?**

- 456 000 personnes
- 792 000 personnes
- 2,5 millions de personnes

3

**Une personne en situation de handicap mental peut-elle travailler ?**

- Vrai
- Faux

### Réponses :

1-Le handicap mental apparaît en majorité dès la naissance et avant 18 ans (au cours du développement) et se caractérise par un retard d'apprentissage, un fonctionnement intellectuel général inférieur à la moyenne, en général mesurable... Il présente une certaine « stabilité » et les soins en lien direct avec la déficience sont plutôt marginaux (hors soins somatiques).  
2- Environ 792 000 personnes sont concernées soit 6,6% des 12 millions de personnes en situation de handicap.  
3- Vrai. De nombreuses personnes en situation de handicap mental travaillent, certaines exercent même en milieu ordinaire. En règle générale, les postes occupés privilégient un environnement stable et sans changement trop brusque avec des tâches simples et répétitives.



# Le handicap mental

## Définition :

Troubles touchant l'utilisation de certaines fonctions mentales



## Exemples :

- Trisomie 21
- Syndrome X fragile

## Quelques chiffres :

- Ce handicap est souvent héréditaire mais dans 30% des cas les origines restent inconnues.

## Conséquences possibles :

- Difficulté de compréhension, de concentration, de mémorisation
- Limitation des capacités d'apprentissage
- Lenteur dans le traitement de l'information
- Difficulté à se repérer dans le temps et l'espace
- Difficulté à mettre en place des stratégies et/ou des actions complexes
- Difficulté à établir des priorités
- Difficulté d'autonomie et lenteur d'adaptation à l'environnement
- Maîtrise insuffisante de la lecture et de l'écriture

## Aménagements matériels et organisationnels possibles :

- Proposer un poste à temps partiel avec des horaires aménagés et/ou des pauses régulières (temps d'isolement du groupe si nécessaire)
- Vérifier le degré d'autonomie de l'agent
- Privilégier un poste avec des tâches simples, répétitives et routinières
- Parler avec un langage simple et éviter les jeux de mots
- Donner des consignes simples, précises, vérifier qu'elles ont bien été comprises et les rappeler régulièrement
- Envisager un soutien individuel grâce à une personne ressource du type tuteur et ne pas multiplier les interlocuteurs
- Proposer des outils de compensation (agenda, bloc-notes, alarmes, formalisation des procédures...)
- Instaurer un rythme adapté et une constance du cadre
- Éviter un bouleversement trop rapide de l'environnement de travail et des outils
- Limiter les postes générant des situations de stress

